

**M. Browne (Saint-Jean-Ouest):** Si les membres du Gouvernement veulent prendre la parole cet après-midi, je suis sûr que la Chambre sera heureuse de les entendre. Elle serait certes heureuse d'entendre l'expression d'opinion de celui qui vient de m'interrompre.

La proposition d'amendement, je le disais au début, me paraît raisonnable. On ne doit pas s'attendre que nous siégions toute la nuit. Si nous le faisons, nous serons épuisés demain matin. On ne devrait être appelé à siéger toute la nuit qu'au chevet d'un malade ou en veillée mortuaire. Nous ne voulons pas toutefois que la Chambre ressemble à une maison funéraire, comme ce serait le cas demain matin. Les honorables vis-à-vis sourient, mais s'ils siègent ici toute la nuit ils perdront sans doute leur sourire.

**M. Fraser:** Trois heures du matin.

**M. Browne (Saint-Jean-Ouest):** Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, j'appuie la proposition d'amendement. J'espère que les honorables députés l'appuieront également après sérieuse réflexion.

**M. W. G. Dinsdale (Brandon):** Monsieur l'Orateur...

**Une voix:** Obstruction!

**M. Dinsdale:** ...c'est avec un vif intérêt que j'ai suivi la discussion suscitée tout à coup par la marche de nos travaux. J'ai écouté avec intérêt non seulement les arguments présentés, sous une forme plus ou moins classique, par les députés, mais aussi les lazzis qui nous parviennent de l'autre côté des rideaux et de divers endroits de la Chambre.

**M. Fraser:** Du côté du Gouvernement.

**M. Dinsdale:** En effet, du côté du Gouvernement.

**Une voix:** Aujourd'hui ou hier?

**M. Dinsdale:** De la discussion, je crois, on peut tirer une conclusion qui n'est pas sans intérêt. En bref, on peut dire que la discussion démontre que l'opposition, enfin, s'affirme nettement contre une façon de procéder qu'on pourrait dire autocratique et dont les effets sont bien manifestes.

Je me rappelle un article de fond que j'ai lu en mai, je crois, d'après lequel l'opposition, au Canada, s'était effondrée. L'article expliquait que le gouvernement actuel savait pencher si loin à droite, si loin à gauche qu'il avait écarté le parti de la C.C.F., d'un côté, et les conservateurs-progressistes, de l'autre. Aujourd'hui, toutefois, les membres de l'opposition officielle résistent à cette manœuvre politique qui a pour objet la conservation du pouvoir. Il se peut que l'initiative prise

aujourd'hui se révèle assez vaine. Les amendements seront inévitablement repoussés par le Gouvernement grâce à la majorité dont il dispose. Mais un principe n'en est pas moins en jeu. Il me semble qu'en une occasion aussi importante, il faut tout faire pour sauvegarder les droits des groupes qui sont en minorité à la Chambre.

La tentative des membres de l'opposition en vue d'obtenir un examen approprié des mesures encore inscrites au *Feuilleton* sera inévitablement repoussée si nous sommes incapables d'amener certains membres du Gouvernement à changer d'idée et à nous appuyer. Bien que ce puisse être un vain espoir, on ne sait jamais. Même si un tel geste peut être repoussé à la Chambre, ce n'est pas la première fois qu'est prise semblable attitude. Ma présence en cette enceinte est le résultat d'une attitude que nous avons adoptée dans le même sens à l'encontre des tendances autocratiques. Nous n'avions pas, alors, à nous en remettre au verdict d'un nombre restreint de députés à la Chambre, mais à celui du peuple, des citoyens du pays qui ont relevé le défi en répondant par l'affirmative. Je crois que si nous pouvions saisir le grand public de la question avec laquelle nous sommes aux prises aujourd'hui, nous recevriions la même réponse affirmative.

Nous avons à examiner des projets de loi extrêmement complexes. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer lorsque j'ai parlé de la question, j'ai été fort surpris, en tant que nouveau député, de constater que la discussion sur quelques-uns des projets de loi les plus importants n'avait pas eu lieu plus tôt au cours de la session. J'ai été surpris de constater de quelle façon détournée on s'y était pris à l'égard du projet de loi sur la fixation des prix de revente.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député. Je crois qu'il devrait s'en tenir au sujet à l'étude.

**M. Dinsdale:** Merci, monsieur l'Orateur. Je vais essayer de m'en tenir à la question.

Nous en sommes venus à cette impasse à cause du retard dont j'ai parlé et qui a rendu nécessaire le débat de cet après-midi et l'amendement dont je parle. On me dit que l'impasse qui a résulté du retard n'a rien de nouveau et qu'elle se présente à chaque session. Eh bien! je suis fier de faire partie de la Chambre en ce moment, et surtout de faire partie de l'opposition officielle qui s'élève contre pareilles manœuvres.

Le projet d'amendement semble présenter une solution satisfaisante au problème. On cherche graduellement à nous empêcher de discuter convenablement les mesures encore